

PLU de Mios : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 12 mars 2021

Le document d'urbanisme en vigueur à Mios (Gironde) est le suivant : Plan local d'urbanisme, dans sa version du 16 septembre 2019. Il délimite 200 zones, dont 54 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 12 mars 2021.

- Le PLU de Mios s'applique dans sa version du 16 septembre 2019 ; nous publions 6 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 200 zones : 54 urbaines (U), 11 à urbaniser (AU), 41 agricoles (A) et 94 naturelles (N).
- Sur les 344 communes de la Gironde dont nous publions le document, Mios occupe le rang 15 par le nombre de zones délimitées : 145 zones de plus que la médiane du département (55 zones).
- 1 815 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Mios depuis 2013, pour 2 270 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	200 zones
Zones urbaines (U)	54 zones
Zones à urbaniser (AU)	11 zones
Zones agricoles (A)	41 zones
Zones naturelles (N)	94 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme
Document	MIOS
Version du	16 septembre 2019
Partition GPU	DU_33284
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/du_33284/c42c1457ef7bf0f5afdc0bf505682d41/33284_6_extraits_reglement_20190916.pdf
Règles extraites	6 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à Mios

Risques majeurs recensés	Inondation, Mouvement de terrain, Feu de forêt
Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle	10 reconnaissances
Dernier événement reconnu, commencé le	9 mai 2020
Péril de la dernière reconnaissance	Inondations et/ou Coulées de Boue
Plans de prévention des risques naturels approuvés	0 plan

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/mios-33284>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLU de Mios : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Potentiel radon

Base GASPAREX extraite le

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

U1, U1in, U2, U2in, U3, U3a, U3prime, U4, U4a, U4b, U4i, UH0, UH1, UHL, UHLp, UNC, UNci, UY, UYNc1, AU1, AU2, AU2a, AU2b, AU2c, AU2d, AU2e, AU2f, AU2g, AU2h, AU2i, AU2j, AU2k, AU2l, AU2m, AU2n, AU2o, AU2p, AU2q, AU2r, AU2s, AU2t, AU2u, AU2v, AU2w, AU2x, AU2y, AU2z, AU2aa, AU2ab, AU2ac, AU2ad, AU2ae, AU2af, AU2ag, AU2ah, AU2ai, AU2aj, AU2ak, AU2al, AU2am, AU2an, AU2ao, AU2ap, AU2aq, AU2ar, AU2as, AU2at, AU2au, AU2av, AU2aw, AU2ax, AU2ay, AU2az, AU2ba, AU2bb, AU2bc, AU2bd, AU2be, AU2bf, AU2bg, AU2bh, AU2bi, AU2bj, AU2bk, AU2bl, AU2bm, AU2bn, AU2bo, AU2bp, AU2bq, AU2br, AU2bs, AU2bt, AU2bu, AU2bv, AU2bw, AU2bx, AU2by, AU2bz, AU2ca, AU2cb, AU2cc, AU2cd, AU2ce, AU2cf, AU2cg, AU2ch, AU2ci, AU2cj, AU2ck, AU2cl, AU2cm, AU2cn, AU2co, AU2cp, AU2cq, AU2cr, AU2cs, AU2ct, AU2cu, AU2cv, AU2cw, AU2cx, AU2cy, AU2cz, AU2da, AU2db, AU2dc, AU2dd, AU2de, AU2df, AU2dg, AU2dh, AU2di, AU2dj, AU2dk, AU2dl, AU2dm, AU2dn, AU2do, AU2dp, AU2dq, AU2dr, AU2ds, AU2dt, AU2du, AU2dv, AU2dw, AU2dx, AU2dy, AU2dz, AU2ea, AU2eb, AU2ec, AU2ed, AU2ee, AU2ef, AU2eg, AU2eh, AU2ei, AU2ej, AU2ek, AU2el, AU2em, AU2en, AU2eo, AU2ep, AU2eq, AU2er, AU2es, AU2et, AU2eu, AU2ev, AU2ew, AU2ex, AU2ey, AU2ez, AU2fa, AU2fb, AU2fc, AU2fd, AU2fe, AU2ff, AU2fg, AU2fh, AU2fi, AU2fj, AU2fk, AU2fl, AU2fm, AU2fn, AU2fo, AU2fp, AU2fq, AU2fr, AU2fs, AU2ft, AU2fu, AU2fv, AU2fw, AU2fx, AU2fy, AU2fz, AU2ga, AU2gb, AU2gc, AU2gd, AU2ge, AU2gf, AU2gg, AU2gh, AU2gi, AU2gj, AU2gk, AU2gl, AU2gm, AU2gn, AU2go, AU2gp, AU2gq, AU2gr, AU2gs, AU2gt, AU2gu, AU2gv, AU2gw, AU2gx, AU2gy, AU2gz, AU2ha, AU2hb, AU2hc, AU2hd, AU2he, AU2hf, AU2hg, AU2hi, AU2hj, AU2hk, AU2hl, AU2hm, AU2hn, AU2ho, AU2hp, AU2hq, AU2hr, AU2hs, AU2ht, AU2hu, AU2hv, AU2hw, AU2hx, AU2hy, AU2hz, AU2ia, AU2ib, AU2ic, AU2id, AU2ie, AU2if, AU2ig, AU2ih, AU2ii, AU2ij, AU2ik, AU2il, AU2im, AU2in, AU2io, AU2ip, AU2iq, AU2ir, AU2is, AU2it, AU2iu, AU2iv, AU2iw, AU2ix, AU2iy, AU2iz, AU2ja, AU2jb, AU2jc, AU2jd, AU2je, AU2jf, AU2jg, AU2jh, AU2ji, AU2jj, AU2jk, AU2jl, AU2jm, AU2jn, AU2jo, AU2jp, AU2jq, AU2jr, AU2js, AU2jt, AU2ju, AU2jv, AU2jw, AU2jx, AU2jy, AU2jz, AU2ka, AU2kb, AU2kc, AU2kd, AU2ke, AU2kf, AU2kg, AU2kh, AU2ki, AU2kj, AU2kk, AU2kl, AU2km, AU2kn, AU2ko, AU2kp, AU2kq, AU2kr, AU2ks, AU2kt, AU2ku, AU2kv, AU2kw, AU2kx, AU2ky, AU2kz, AU2la, AU2lb, AU2lc, AU2ld, AU2le, AU2lf, AU2lg, AU2lh, AU2li, AU2lj, AU2lk, AU2ll, AU2lm, AU2ln, AU2lo, AU2lp, AU2lq, AU2lr, AU2ls, AU2lt, AU2lu, AU2lv, AU2lw, AU2lx, AU2ly, AU2lz, AU2ma, AU2mb, AU2mc, AU2md, AU2me, AU2mf, AU2mg, AU2mh, AU2mi, AU2mj, AU2mk, AU2ml, AU2mm, AU2mn, AU2mo, AU2mp, AU2mq, AU2mr, AU2ms, AU2mt, AU2mu, AU2mv, AU2mw, AU2mx, AU2my, AU2mz, AU2na, AU2nb, AU2nc, AU2nd, AU2ne, AU2nf, AU2ng, AU2nh, AU2ni, AU2nj, AU2nk, AU2nl, AU2nm, AU2nn, AU2no, AU2np, AU2nq, AU2nr, AU2ns, AU2nt, AU2nu, AU2nv, AU2nw, AU2nx, AU2ny, AU2nz, AU2oa, AU2ob, AU2oc, AU2od, AU2oe, AU2of, AU2og, AU2oh, AU2oi, AU2oj, AU2ok, AU2ol, AU2om, AU2on, AU2oo, AU2op, AU2oq, AU2or, AU2os, AU2ot, AU2ou, AU2ov, AU2ow, AU2ox, AU2oy, AU2oz, AU2pa, AU2pb, AU2pc, AU2pd, AU2pe, AU2pf, AU2pg, AU2ph, AU2pi, AU2pj, AU2pk, AU2pl, AU2pm, AU2pn, AU2po, AU2pp, AU2pq, AU2pr, AU2ps, AU2pt, AU2pu, AU2pv, AU2pw, AU2px, AU2py, AU2pz, AU2qa, AU2qb, AU2qc, AU2qd, AU2qe, AU2qf, AU2qg, AU2qh, AU2qi, AU2qj, AU2qk, AU2ql, AU2qm, AU2qn, AU2qo, AU2qp, AU2qq, AU2qr, AU2qs, AU2qt, AU2qu, AU2qv, AU2qw, AU2qx, AU2qy, AU2qz, AU2ra, AU2rb, AU2rc, AU2rd, AU2re, AU2rf, AU2rg, AU2rh, AU2ri, AU2rj, AU2rk, AU2rl, AU2rm, AU2rn, AU2ro, AU2rp, AU2rq, AU2rr, AU2rs, AU2rt, AU2ru, AU2rv, AU2rw, AU2rx, AU2ry, AU2rz, AU2sa, AU2sb, AU2sc, AU2sd, AU2se, AU2sf, AU2sg, AU2sh, AU2si, AU2sj, AU2sk, AU2sl, AU2sm, AU2sn, AU2so, AU2sp, AU2sq, AU2sr, AU2ss, AU2st, AU2su, AU2sv, AU2sw, AU2sx, AU2sy, AU2sz, AU2ta, AU2tb, AU2tc, AU2td, AU2te, AU2tf, AU2tg, AU2th, AU2ti, AU2tj, AU2tk, AU2tl, AU2tm, AU2tn, AU2to, AU2tp, AU2tq, AU2tr, AU2ts, AU2tt, AU2tu, AU2tv, AU2tw, AU2tx, AU2ty, AU2tz, AU2ua, AU2ub, AU2uc, AU2ud, AU2ue, AU2uf, AU2ug, AU2uh, AU2ui, AU2uj, AU2uk, AU2ul, AU2um, AU2un, AU2uo, AU2up, AU2uq, AU2ur, AU2us, AU2ut, AU2uu, AU2uv, AU2uw, AU2ux, AU2uy, AU2uz, AU2va, AU2vb, AU2vc, AU2vd, AU2ve, AU2vf, AU2vg, AU2vh, AU2vi, AU2vj, AU2vk, AU2vl, AU2vm, AU2vn, AU2vo, AU2vp, AU2vq, AU2vr, AU2vs, AU2vt, AU2vu, AU2vv, AU2vw, AU2vx, AU2vy, AU2vz, AU2wa, AU2wb, AU2wc, AU2wd, AU2we, AU2wf, AU2wg, AU2wh, AU2wi, AU2wj, AU2wk, AU2wl, AU2wm, AU2wn, AU2wo, AU2wp, AU2wq, AU2wr, AU2ws, AU2wt, AU2wu, AU2wv, AU2ww, AU2wx, AU2wy, AU2wz, AU2xa, AU2xb, AU2xc, AU2xd, AU2xe, AU2xf, AU2xg, AU2xh, AU2xi, AU2xj, AU2xk, AU2xl, AU2xm, AU2xn, AU2xo, AU2xp, AU2xq, AU2xr, AU2xs, AU2xt, AU2xu, AU2xv, AU2xw, AU2xx, AU2xy, AU2xz, AU2ya, AU2yb, AU2yc, AU2yd, AU2ye, AU2yf, AU2yg, AU2yh, AU2yi, AU2yj, AU2yk, AU2yl, AU2ym, AU2yn, AU2yo, AU2yp, AU2yq, AU2yr, AU2ys, AU2yt, AU2yu, AU2yv, AU2yw, AU2yx, AU2yy, AU2yz, AU2za, AU2zb, AU2zc, AU2zd, AU2ze, AU2zf, AU2zg, AU2zh, AU2zi, AU2zj, AU2zk, AU2zl, AU2zm, AU2zn, AU2zo, AU2zp, AU2zq, AU2zr, AU2zs, AU2zt, AU2zu, AU2zv, AU2zw, AU2zx, AU2zy, AU2zz

Situation administrative

Code INSEE

33284

Code postal

33380

Intercommunalité

CA du Bassin d'Arcachon Nord (COBAN)

Département

Gironde

Région

Nouvelle-Aquitaine

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

200 zones

Zones délimitées — 28 septembre 2026

200 zones

Zones délimitées — 2 septembre 2026

200 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Biganos (7,6 km)

93 zones

Marcheprime (10,7 km)

53 zones

Audenge (12,4 km)

115 zones

Lanton (19,3 km)

139 zones

Andernos-les-Bains (21,9 km)

74 zones

Le Teich (11,0 km)

89 zones

Gujan-Mestras (15,5 km)

176 zones

Salles (8,3 km)

164 zones

Cestas (17,9 km)

141 zones

Le Barp (11,9 km)

88 zones

Saucats (20,5 km)

88 zones

Saint-Jean-d'Illac (21,6 km)

133 zones

Arcachon (22,7 km)

55 zones

Belin-Béliet (14,7 km)

87 zones

La Teste-de-Buch (23,1 km)

325 zones

Lugos (14,9 km)

55 zones

Canéjan (24,6 km)

63 zones

Saint-Magne (19,0 km)

24 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/33-gironde/mios-33284>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.